

## Chronique frontalière

### Après l'initiative sur les minarets, un peu d'humilité !

« Un petit pays est-il condamné par sa  
petitesse même à ne pas connaître la  
grandeur ? »

CF. Ramuz

Le vote suisse sur l'interdiction des minarets, pour une fois, n'a pas été accueilli avec les habituels commentaires condescendants de la Grande nation. Nicolas Sarkozy a même publié une tribune dans les colonnes du *Monde* pour saluer le peuple suisse, sa « démocratie plus ancienne que la nôtre » et dénoncer les accusations de populisme des détracteurs de la démocratie directe. L'intelligentsia, il est vrai, avait aussitôt usé et abusé de la référence populiste pour contester la question posée au peuple suisse et soutenir qu'en France, une telle question ne serait jamais, non pas adoptée, mais posée par voie de *referendum*.

La vraie question est celle, en effet, de la parole donnée au peuple, directement, par-delà ses représentants, ou en l'absence de représentants, comme dans la démocratie du *Contrat social*. La France et ses bataillons de légistes, comme disait Giscard, pour une fois dans le vrai, ont toujours défendu un système exclusivement représentatif, où la loi est faite par les représentants, élus du peuple, non par le peuple lui-même et jamais susceptible d'invalidation par un contrôle juridictionnel. La raison en est historique. C'est la République qui l'emporte, après vingt ans d'opposition, sur la démocratie plébiscitaire du II<sup>ème</sup> Empire, « démocratie sans les libertés », disaient les Républicains. Donner directement la parole au peuple, c'est ouvrir un conflit de légitimité et encourager les régimes autoritaires. Il n'y aura donc pas de *referendum*, toujours assimilés à des plébiscites, en 1875 et 1946.

De Gaulle rétablit la consultation populaire en 1958 pour corriger le poids exclusif du parlement. La gauche qui, aujourd'hui, se réfugie frileusement à l'ombre du grand homme, un jour pour saluer la loi Debré, oeuvre de paix scolaire, le lendemain, la politique étrangère neutraliste du Général pour dénoncer le retour dans l'OTAN, le surlendemain pour tresser des couronnes au Conseil constitutionnel qu'elle vitupérait la veille, avait fait une violente campagne contre cet appel au peuple. Elle ne protestera pourtant pas, en 2005, contre le *referendum* perdu de Chirac, sur le traité européen. Finalement, on n'aime pas cette constitution, à gauche ; on voudrait même une VI<sup>ème</sup> République, avec le vibrant Montebourg, mais on prend goulûment dans cette constitution tout ce qui sert l'opposition. Et, en 2005, on n'a pas dénoncé le populisme du *referendum* constitutionnel.

La Suisse est finalement plus transparente dans ses votes que la France. Ici, on veut bien du *referendum* si la réponse est celle attendue. En Suisse, il faut 100.000 signatures pour lancer une initiative et la majorité des cantons pour inscrire la réforme dans la constitution. Il n'y a ni dérapage ni populisme dans ces consultations populaires. Il n'y a qu'une démocratie venue de la base, à l'exclusion de tout poujadisme, parfaite expression d'une démocratie - 30 -

confisquée par les élites. À ces élites aux cheveux longs et idées courtes, il faut rappeler, non seulement, comme l'écrit Sarkozy, que « la démocratie suisse a précédé » celle de la Grande nation, mais que le suffrage universel doit être accueilli avec humilité et non pas arrogance, qu'un *referendum* sur les minarets aurait ici largement dépassé les 57% de vote favorable et les 23 cantons sur 26.